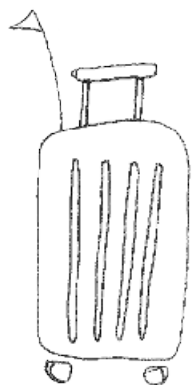


PLUS D'INFO ?

- www.ameli.fr
- www.belgium.be
- <http://europa.eu/>

Numéro d'urgence européen : 112



Infor Jeunes Tournai ASBL
Avenue des Frères Haeghe, 32
7500 Tournai
+32 (0)69 22 92 22
tournai@inforjeunestournai.be
www.inforjeunestournai.be

 [inforjeunestournai](https://www.facebook.com/inforjeunestournai)

EDITION 2021-2022

#CEAM

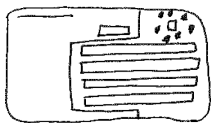


Tu étudies en Belgique et tu souhaites
bénéficier d'une prise en charge de tes
soins de santé ?

OBTENIR
TA
CEAM



QU'EST-CE QUE LA CEAM ?



La carte européenne d'assurance maladie est une carte gratuite qui te permet de bénéficier des soins de santé lors d'un séjour dans un pays européen, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse, selon les mêmes conditions et tarifs que les personnes assurées dans ce pays.

Cette carte est individuelle, limitée à un séjour temporaire et pour des soins médicaux imprévus.



AVANT TON DÉPART

Contacte ton organisme d'assurance maladie, il te procurera la carte. Attention, il faut t'y prendre au moins 15 jours à l'avance ! Pour l'obtenir tu dois être assuré ou couvert par un système de sécurité sociale dans ton pays.

La validité de la carte dépend d'un pays à l'autre, renseigne-toi auprès de ton organisme au moment de la demande.



PENDANT TON SÉJOUR

Dès que tu arrives en Belgique, inscris-toi auprès d'une mutuelle. Tu ne devras pas cotiser mais cela te permettra d'être remboursé en cas de soins de santé imprévu.

En Belgique, lorsque tu te rends chez le médecin et/ou que tu achètes des médicaments à la pharmacie sur base d'une ordonnance médicale, tu dois payer la totalité de la somme demandée.

Tu reçois une attestation (reçue automatiquement chez le médecin mais à demander au pharmacien) qui te permet d'être en partie remboursé.

Celle-ci est à transmettre à la mutuelle belge pour bénéficier de ce remboursement.

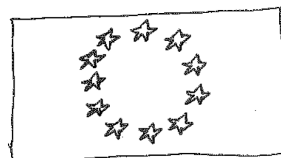
Si tu n'as pas pu utiliser la CEAM durant ton séjour, tu pourras être remboursé à ton retour dans ton pays par ta caisse d'assurance maladie sur base des montants belges. Le taux de remboursement des consultations médicales est fixé en moyenne à 75 % du tarif belge.



TU VIENS D'UN PAYS HORS UE ?

Si aucune convention n'est signée entre la Belgique et ton pays d'origine, inscris-toi dans une mutuelle lors de ton arrivée avec la preuve de ton inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

Tu devras payer alors une cotisation qui couvrira tes soins de santé. Tu bénéficieras de l'accès aux soins et des remboursements dans les mêmes conditions que les assurés belges.



CARTE PERDUE OU VOLÉE ?

Ton organisme d'assurance maladie te délivrera un certificat provisoire de remplacement qu'il peut envoyer, en cas d'urgence, par fax ou par courriel dans le pays dans lequel tu séjournes.

Consulte le site de la Commission Européenne pour plus d'infos, selon ton pays d'origine et de destination : <http://europa.eu/>

CONTACT

Mutualité chrétienne Hainaut-Picardie

www.mc.be

Rue Saint-Brice 44

7500 Tournai

+32 (0)69 25 62 11 – haipi@mc.be



Mutualité libérale Mut plus

www.mutplus.be

Rue Childéric 15

7500 Tournai

+32 (0)69 34 38 00 – cgtournai@mutplus.be

Mutualité libre de wallonie – Partenamut

www.partenamut.be

Quai André Sakharov, 2

7500 Tournai

+32 (0)2 444 41 11

Mutualité neutre

www.lamn.be

Boulevard des Nerviens 36

7500 Tournai

32 (0)69 22 45 43

Mutualité Solidarité Mons-Wallonie Picarde

www.solidaris.be

Rue Barre Saint-Brice, 20

7500 Tournai

+32 (0)68 84 89 30 – 315.emut@solidaris.be

Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie – Invalidité

www.caami-hziv.fgov.be

Avenue Leray 2B

7500 Tournai

+32 (0)69 64 81 83 - tournai@caami.be